

N° 690
16 JANVIER
2010

L'UNIVERSITE SYNDICALISTE



UNE POLITIQUE DE CASSE DE L'ÉCOLE



ÉDITO

DES VŒUX SÉLECTIFS

Lieu hautement symbolique, Nicolas Sarkozy présentait lundi 11 ses vœux au monde de l'éducation et de la recherche dans les locaux de l'École Supérieure d'Électricité. Le discours n'infirmait pas les interprétations suscitées par le choix de l'endroit ; au-delà de l'autosatisfaction affichée, la teneur des propos ne dément pas nos analyses. Martelées, les thématiques de l'excellence, du talent, du métier ont traversé tout le discours de l'enseignement scolaire à l'Université et la recherche. Promotion de pôles d'excellence dans l'enseignement supérieur, promotion de campus « d'excellence », lycées spécialisant leurs formations au regard des cursus universitaires, ouverture des grandes écoles aux boursiers, tout y était. Tout ? Sauf la grande masse des élèves, sauf la volonté de mieux combattre les effets des inégalités sociales durant toute la scolarité, tout sauf un projet politique de promotion d'une éducation de qualité pour tous... et cela au profit d'une mixité des élites. En cohérence avec ces orientations, l'hommage appuyé aux présidents d'université, aux chefs d'établissement, l'appel à « l'audace » contre les « querelles idéologiques » complétaient le tableau. Le propos est clair : renforcement de l'autonomie, de l'encadrement des personnels, sélection des élèves en fonction de leurs présumées capacités à poursuivre des études supérieures, revalorisation de la carrière des nouveaux enseignants en contrepartie de l'élévation du niveau de recrutement... les happy few contre la masse. C'est un tout autre projet que porte le SNES tant pour la formation des jeunes que pour les métiers et conditions de travail des personnels. 2010 doit voir se concrétiser nos revendications. C'est vital.

■ **Frédérique Rolet**, cosecrétaire générale



JANVIER DANS L'ACTION

ENSEMBLE POUR UNE AUTRE ÉCOLE

La dernière période a vu l'unité de la majorité présidentielle se fissurer, les critiques fuser de partout ainsi que le Conseil Constitutionnel invalider la taxe carbone. Les thématiques agitées par Sarkozy – le pouvoir d'achat, la valorisation du « travail » – prennent l'eau de toute part et le président de la République a beau multiplier les gesticulations, chacun sent bien l'affaiblissement du pouvoir présidentiel. Il s'agit de tenir compte de cette situation, poursuivre la campagne d'opinion sur l'utilité des services publics, en particulier celui de l'Éducation, convaincre parents d'élèves et lycéens que des réformes progressistes, fondées sur des objectifs pédagogiques, sont possibles et qu'il faut renforcer le combat contre les inégalités. Le projet éducatif du gouvernement est clairement en faveur de l'abandon d'une élévation des qualifications pour tous et consiste uniquement à dégager des élites ; il néglige volontairement toute une partie des jeunes, prône le développement de la concurrence, l'accroissement de l'individualisation, de la contractualisation, sur fond de diminution des coûts. La lecture attentive des projets de décrets sur la

réforme des lycées et des EPLE a vite produit ses effets dans nos professions et les collègues sont demandeurs d'une poursuite de la mobilisation, chacun s'appropriant à une lutte longue, et rude. Il importe d'abord de réussir les rendez-vous d'action programmés, le 21 janvier avec les secteurs de la fonction publique, le 30 à Paris dans le cadre de la manifestation nationale pour l'Éducation. La CAN du SNES des 12 et 13 janvier a pris la décision d'une journée nationale de mobilisation dans les établissements la semaine du 25 janvier, ponctuée d'un affichage massif dans les lieux publics, d'une interpellation des élus et de nouveaux rendez-vous nationaux en février, y compris pendant la période des congés par zones. Sur tous les dossiers, postes, revalorisation, formation des maîtres, conditions de travail, arracher des avancées est possible. L'implication de tous dans la diffusion de nos propositions, dans les différentes actions, sera décisive. Les enjeux sont lourds ; notre investissement doit être à la hauteur.

■ **Frédérique Rolet**

21 JANVIER : TOUS EN GREVE

**Grève à l'appel des fédérations
CGT-FSU-Solidaires
de la fonction publique**

Les rendez-vous académiques (en pages 2-3)

30 JANVIER : TOUS A PARIS

**Manifestation nationale pour
l'éducation à l'appel
du SNES et de la FSU**

Départ de la manifestation à 13 h 30,
place Denfert-Rochereau (Paris 14^e)

ACTION 2-3

• JANVIER DANS L'ACTION

ENJEUX 4-5

• RÉFORMES DU LYCÉE
• LIVRET DE COMPÉTENCES
• REVALO

MÉTIER-CARRIÈRES 6

• RETRAITES
• MOUVEMENT INTRA
• HISTOIRE DES ARTS

MANIFESTE 8

• POUR UNE AUTRE
POLITIQUE ÉDUCATIVE

ARRÊTONS-LES ENSEMBLE

POUR UNE AUTRE ÉCOLE : GRÈVE

Face à la persistance des attaques gouvernementales contre la fonction publique, contre l'Éducation nationale et tout particulièrement le second degré, le SNES prend

l'initiative d'une action continue au mois de janvier : actions dans les établissements dès le 14 janvier, grève de la fonction publique, pour une autre politique

MÉTIER : HALTE À L'ASPHYXIE !

Les statuts particuliers de nos corps définissent clairement nos missions : « les professeurs [certifiés ou agrégés] participent aux actions d'éducation principalement en assurant un service d'enseignement [...]. Dans ce cadre, ils assurent le suivi individuel et l'évaluation des élèves et contribuent à les conseiller dans le choix de leur projet d'orientation », la qualification disciplinaire constituant le socle du recrutement.

La pénurie des moyens, la volonté de dénaturer nos professions et de renforcer les tutelles tatillonnes, toutes choses antinomiques avec la responsabilité et la liberté pédagogiques, conduisent à un empilement de réunions et de travail supplémentaires, chronophages, non prises en compte dans nos rémunérations et qui étouffent notre métier sans apporter de véritables réponses aux difficultés croissantes dans l'exercice de nos métiers et à la lutte contre l'échec scolaire.

Le SNES appelle l'ensemble des collègues à organiser le refus collectif des tâches ne relevant pas de nos missions.

DÉCRET ROBIEU

Nous avons collectivement réussi à rendre inapplicable le décret Robieau sur les remplacements « à l'interne » : il s'agit, aujourd'hui, d'en finir avec l'accumulation des réunions de diverses natures imposées en sus du temps de travail, la multiplication des « journées portes ouvertes » décidées arbitrairement, les « entretiens d'orientation » qui se substituent au métier et à la qualification des conseillers d'orientation-psychologues, l'organisation de devoirs communs et examens blancs qui ne relèveraient pas du volontariat des équipes pédagogiques concernées, l'imposition dès cette année du livret de compétences au collège, l'expérimentation de l'épreuve d'histoire des arts au brevet...

RESPECT

Le respect de nos professions et de la nature disciplinaire de nos qualifications est inséparable de la qualité des enseignements délivrés et des conditions de travail. Dans chaque établissement, organiser le refus collectif des tâches ne relevant pas de nos missions, c'est libérer nos métiers.

■ **Christophe Barbillat, Xavier Marand**



RENTRÉE 2010

Le budget 2010 affiche la suppression de la totalité des emplois de stagiaires, soit pour le second degré public 6733 emplois. On peut estimer que ces suppressions représentent l'équivalent de plus de 5200 emplois d'enseignants sur le terrain (évaluation tenant compte d'une part de ce que les stagiaires 2009 effectuaient un service hebdomadaire de 8 heures, d'autre part de ce que les futurs stagiaires désormais affectés sur des emplois de titulaires effectueront devant les élèves un tiers de service de moins que les titulaires à temps plein). S'y ajoutent 411 suppressions d'emplois de CPE stagiaires.

C'est donc une ponction considérable alors qu'une remontée démographique sur l'ensemble du second degré est prévue dès la prochaine rentrée et que plus de 45000 emplois y ont déjà été supprimés depuis 2003.

LA FORMATION SACRIFIÉE

Le ministère comme les recteurs ignorent ouvertement cette réalité en présentant aux CTP des documents qui ne font pas état de ces suppressions. Ils projettent cependant de combler une partie des manques liés à ces

pertes de moyens en massacrant encore plus les conditions de la formation des nouveaux enseignants : ainsi, ils envisagent d'annualiser le temps de service devant élèves et celui de la formation des nouveaux lauréats des concours, leur donnant en septembre un service à 18 heures, aggravant davantage encore les conditions d'entrée dans le métier. Le temps de la formation, au lieu d'être réparti tout au long de l'année, serait regroupé sur plusieurs semaines consécutives après janvier. C'est en effet à partir de cette date que les étudiants en master 2 admissibles aux concours 2011 seront susceptibles de prendre en charge les classes laissées par les stagiaires post-concours ; ils le feront donc dans le cadre de stages en situation de 108 heures, ce qui est inacceptable car en l'absence de tout autre enseignant qualifié dans la classe.

DANS LES ÉTABLISSEMENTS

Par ailleurs, pression accrue sur les heures supplémentaires, nouvelles suppressions de moyens de remplacement, suppressions de postes dans les établissements et non prise en compte de la remontée des effectifs attendus en collège sont déjà annoncées dans certaines académies et c'est dans ce contexte que les



établissements vont préparer la rentrée 2010. Enfin, il ne fait pas de doute que le projet de réforme des lycées avec le regroupement des élèves dans les disciplines du tronc commun en Première et les économies potentielles ainsi créées (augmentation des effectifs par classe, réduction des possibilités de première chaire) permettra des économies substantielles d'emplois au budget 2011.

Le SNES appelle ses sections et tous les collègues à se battre contre toutes ces régressions en s'inscrivant pleinement dans les actions programmées en janvier. ■ **Fabienne Bellin**

RÉFORMER OU DÉNATURER LE SECOND DEGRÉ ?

Par touches successives, réformes après réformes, le ministre s'emploie à dénaturer le sens de nos métiers et à créer, au sein des établissements, des rapports hiérarchiques sur le modèle des entreprises privées.

QUELS ENSEIGNANTS VEUT-ON RECRUTER ?

Les maquettes des concours du CAPES ont été publiées avec une nouveauté de taille : la présence de chefs d'établissements dans les jurys. Que viennent-ils faire dans un jury disciplinaire de concours de recrutement d'enseignant : ni leurs compétences disciplinaires, ni leurs critères de recrutement ne les rendent légitimes pour assurer une telle mission. La présence dans la dernière épreuve d'admission d'une partie (6 points sur 20) consacrée à un exposé sur « agir en fonctionnaire de l'État et de façon éthique et responsable » et à un échange avec le jury sur ce sujet donne des éléments de réponse.

Cette partie représente 7,5% de la note globale du candidat et peut jouer un rôle important dans le classement et dans le choix des reçus. Cherche-t-on des enseignants serviles avec les chefs d'établissements à la manœuvre pour en juger ? Cela serait cohérent avec la conception de nos métiers qu'on tente de nous imposer et avec le rôle, sans cesse croissant, que le ministère veut faire jouer aux chefs d'établissements y compris dans le domaine pédagogique.

CONSEIL PÉDAGOGIQUE

Les membres de ce conseil seraient désignés par le chef d'établissement qui pourra ne tenir compte du moindre avis ni des propositions que formuleraient les équipes enseignantes. Cela peut conduire aux pires excès⁽¹⁾, et enlèvera toute légitimité aux enseignants ainsi choisis. Comment un groupe d'enseignants pourrait-il décider des classes, niveaux et disciplines où pratiquer des dédoublements dans le cadre de l'autonomie prévue par la réforme des lycées ? Qui peut prétendre disposer d'une telle légitimité dans un lycée ? Ce conseil pédagogique sera appelé à jouer un rôle de hiérarchie intermédiaire avec toutes les dérives inévitables sur l'évaluation des personnels, sur leur carrière et avec tous les risques sur la liberté pédagogique à laquelle sont attachés les enseignants.

Le SNES appelle à s'opposer à la mise en place dans les établissements du conseil pédagogique prévu par le décret sur les EPLE⁽²⁾ et d'empêcher collectivement son fonctionnement là où il est mis en place.

PROFESSEURS DES ÉCOLES (PE) DANS LES COLLÈGES

Le ministère a décidé de développer massivement l'affectation de PE dans les collèges par le détachement dans le corps des certifiés d'enseignants du premier degré volontaires.

Cette décision prend appui sur l'existence de prétendus « surnombres » d'enseignants dans le premier degré et « de déficits constatés dans le second degré », reconnaissant l'insuffisance des recrutements.

Ces détachements, en nombre important, posent de graves problèmes : outil de réintroduction de la bivalence en collège, ils permettent d'entériner l'insuffisance du nombre de recrutements pour les concours du second degré. Ces détachements posent la question de la qualification. Les qualifications respectives des PE et des PLC ne relèvent pas d'une hiérarchie, mais elles ne sont pas de même nature, les exigences de diplômes disciplinaires universitaires peuvent désormais être contournées. Les postes destinés en collège aux PE détachés seront déduits des possibilités de mutation pour les certifiés et les agrégés. Ajouté à la restriction des possibilités de mutation par l'affectation des stagiaires sur des emplois « normaux » de titulaires à la prochaine rentrée, cela risque d'aggraver davantage encore les conditions des mouvements inter et intra.

Le SNES, opposé à ce dispositif, est intervenu auprès du ministre pour qu'il soit abandonné. ■ **Daniel Robin**

1. Voir article Slovaquie p. 4.
2. Établissement public local d'enseignement (collèges et lycées).

GRÈVE LE JEUDI 21 JANVIER : LES RENDEZ-VOUS

PARIS-CRÉTEIL-VERSAILLES – 14 h 30, place de la République, Paris 10^e.

AIX-MARSEILLE – manifestation académique à Marseille. Départ Porte d'Aix (10 h 30).

AMIENS – Aisne (02), Laon : manifestation à 10 heures, RV devant l'IA • Oise (60), Beauvais : 15 heures, manifestation FSU, départ place du Jeu de Paume.

BESANÇON – Territoire de Belfort (90), 9 heures, AG Maison du Peuple à Belfort ; 10 h 30 manifestation ; 11 h 30 demande de réunion au conseil Général.

BORDEAUX – Pyrénées-Atlantiques (64), Bayonne : 9 h 30, AG des personnels de la fonction publique à la Bourse du travail ; 11 heures, manifestation départ Bourse du travail • Pau : 9 h 30, AG des personnels de la fonction publique au complexe de la République ; 11 heures, manifestation départ du complexe de la République.

CLERMONT-FERRAND – Puy-de-Dôme (63), Clermont-Ferrand, 10 heures, manifestation, RV place Delille.

LILLE – Nord (59), Lille, manifestation, départ 14 h 30, Porte de Paris.

LIMOGES – Creuse (23), Guéret : 9 heures, rassemblement devant le centre de gestion la FPT (avenue Pierre-Mendes-France • Haute-Vienne (87), Limoges, rassemblement académique devant le rectorat.

LYON – Rhône (69), Lyon : 10 h 30, place Jean-Macé • Roanne : 10 h 45, devant la Sécu • St-Étienne : 10 h 30, Bourse du travail (une audience a été demandée à l'IA) • Bellegarde : AG au lycée Saint-Exupéry.

MONTPELLIER – Aude (11), Narbonne : AG à 10 h 30 au Palais du Travail ; Carcassonne : 13 h 30, AG salle Joe-Bousquet ; 15 heures, manifestation, RV devant la poste centrale • Pyrénées-Orientales (66), Perpignan : 10 heures : manifestation place de la Victoire.

NANCY-METZ – Meurthe-et-Moselle (54), Nancy : 14 h 30, manifestation place Dombasle (face lycée Poincaré) • Meuse (55), Bar-le-Duc : 14 h 30, rassemblement devant la préfecture • Moselle (57), Metz : 14 heures, manifestation place de la gare.

ORLÉANS-TOURS – Eure-et-Loir (28), Chartres : 14 h 30, place des Halles, manifestation départementale • Indre (36), Châteauroux : manifestation à 10 heures, place de la République ; 18 heures, réunion d'information pour les parents-d'élèves, salle 4, espace Mendès-France • Loiret (45), Orléans : manifestation à 14 heures.

POITIERS – Charente (16), Angoulême : 10 h 30, manifestation, départ place de la gare • Deux-Sèvres (79), Niort : 11 heures, rassemblement place de la Brèche • Vienne (86), Poitiers : 11 h 30, rassemblement devant la préfecture.

VE LE 21, MANIFESTATION LE 30

éducative le 21 janvier, manifestation nationale à l'appel de la FSU le 30 janvier. C'est par l'action et la mobilisation que les personnels feront respecter leurs statuts, leurs

métiers, leurs qualifications et feront aboutir leurs revendications de démocratisation du système éducatif et de revalorisation.

JANVIER DANS L'ACTION POUR LES SERVICES PUBLICS

GRÈVE NATIONALE DE LA FONCTION PUBLIQUE LE JEUDI 21 JANVIER

- **Créer** les emplois nécessaires et donner les moyens aux services publics de répondre aux besoins croissants de la population partout sur le territoire ;
- **Revenir** sur les suppressions au budget 2010, sur les réformes régressives et pourvoir aux remplacements des départs en retraite.
- **Assurer** le maintien et la progression du pouvoir d'achat de tous les personnels par l'augmentation du point d'indice et une reconstruction de la grille.
- **Abroger** la loi dite de « mobilité » et combattre la précarité.

MANIFESTATION NATIONALE DE L'ÉDUCATION LE SAMEDI 30 JANVIER

- **Pour une autre politique** éducative et l'abandon des réformes Chatel du lycée et des EPLE.
- **Pour le rétablissement** des milliers de postes supprimés dans les collèges et les lycées.
- **Pour le retour** à une carte scolaire assurant la mixité sociale.
- **Pour la revalorisation** de nos métiers.

Tous à Paris !

AVEC LE SNES, DE L'AMBITION POUR L'ÉCOLE



www.snes.edu



RENNES – Côtes-d'Armor (22), St-Brieuc, 10 h 30, rassemblement départementale et manifestation, place Robien • Finistère (29), Brest, manifestation à 10 h 30, place de la Liberté ; 14-17 heures, assises départementales, maison du Peuple ; Quimper, 10 h 30, place de la Résistance ; Morlaix, 10 h 30, sous-préfecture • Ile-et-Vilaine (35), Rennes, rassemblement à 11 heures, préfecture rue Martenot • Morbihan (56), Lorient, manifestation à 11 heures (lieu prochainement fixé) ; Vannes, manifestation à 11 heures (lieu prochainement fixé).

ROUEN – Seine-Maritime (76), Dieppe, 10 h 30, manifestation devant la préfecture.

STRASBOURG – Haut-Rhin (68), Mulhouse, AG des grévistes à 10 heures, à l'école Brossolette, à côté du collège de Bourtzwiller ; forum de 10 à 16 heures : sous la tente installée Place de la Réunion « Ya-t-il une vie possible sans service public ? » ; rassemblement et manifestation, 16 heures, Place de la Réunion.

TOULOUSE – Ariège (9), Foix, 14 heures, allée de Villote-Foix, manifestation en direction de l'Inspection académique • Haute-Garonne (31), 14 heures, place du Capitole, manifestation en direction de la préfecture • Toulouse, RV place du Capitole. Départ de la manifestation à 14 heures en direction de la préfecture. Consulter le site académique pour les RV dans les départements • Gers (32), escaliers d'Étigny-Auch, manifestation et conférence de presse • Lot (46), Cahors, 10 heures, place du général-de-Gaulle ; manifestation en direction de la mairie, puis la préfecture • Tarn-et-Garonne (82), Montauban, 14 h 30, place des Fontaines, rassemblement.

AMIENS – Appel intersyndical second degré à la grève le 19 janvier. AG pour débattre d'une reconduction jusqu'au 21. 27 janvier : rassemblement académique, à 14 heures, devant le rectorat.

GRENOBLE – Grève académique le 19 janvier, rassemblement à 14 heures devant le rectorat.



Informations complémentaires sur : www.snes.edu et sur les sites des sections académiques

FONCTION PUBLIQUE

À cœur des mobilisations dans la fonction publique, les trois préoccupations de l'emploi, du pouvoir d'achat et des contre-réformes rendent nécessaire et urgente la convergence des actions. Que ces préoccupations de tous les agents publics soient portées dans la journée de grève du 21 janvier montrera bien la cohérence de la politique gouvernementale de dynamitage de toute la fonction publique. Les trois fédérations syndicales de la fonction publique, la FSU, la CGT et l'union syndicale Solidaires ont donc décidé d'appeler à l'action sur une plateforme commune pour l'emploi, le pouvoir d'achat et contre la précarité (voir plateforme ci-contre).

Alors que la crise a montré le rôle essentiel que jouaient les services publics dans notre pays, le gouvernement n'a pas dévié de la ligne définie par le président de la République : moins de service public, moins d'agents publics, primauté des logiques managériales dans la gestion des personnels.

TOUJOURS MOINS

Moins de service public : l'orientation est déclinée au travers de la réforme de l'administration de l'État dont les usagers percevront rapidement la nocivité et qui inquiète profondément les personnels tant elle nie leurs missions, bouleverse l'organisation de leur travail et les garanties collectives que le statut apporte tant au citoyen qu'aux personnels. Cette même orientation se retrouve dans les réformes du lycée et de la « gouvernance » des EPLE.

Moins d'agents publics, avec plus de **100 000 suppressions d'emploi depuis 2007**. Inacceptable, quand la lutte contre le chômage et pour le pouvoir d'achat devrait être une priorité des politiques de sortie de crise. C'est aussi la pression gouvernementale sur les collectivités locales pour qu'elles s'engagent dans une même politique de dynamitage de la fonction publique.

Revalorisation de nos traitements et de nos carrières : les crédits correspondants sont gagés sur les suppressions d'emploi. Productivité, management deviennent l'alpha et l'oméga de la gestion publique au mépris des besoins de la population, de l'intérêt général et de la solidarité des personnels.

Les agents publics estiment que les réformes conduites sont néfastes. Ils auront l'occasion de l'exprimer par la grève le 21 janvier, à la veille de l'annonce par Eric Woerth de « l'agenda social » dans la fonction publique.



■ Anne Féray

ÉCOLE PRIVÉE : TOUJOURS PLUS

Le privé a déjà eu droit à la sollicitude de notre ministre à l'occasion du budget 2010. La part des suppressions de postes dans l'enseignement privé ne représente que 7,5% de celle du public quand elle devrait représenter 20% pour maintenir un équilibre construit depuis plus de 20 ans et qui est déjà totalement injuste pour l'enseignement public.

Le ministre continue avec le nombre de places aux concours de recrutement des enseignants du second degré. Le nombre de places aux concours pour le public est globalement sans changement, alors que le ministre reconnaît, par écrit, que des déficits importants existent. Par contre, pour le privé, le **nombre de places aux concours de recrutement des enseignants pour le second degré est multiplié par 2,4**.

Luc Chatel a beau être ministre de la République, quand il s'agit d'aider ses amis idéologiques, les valeurs républicaines et en particulier la laïcité n'ont plus cours.

Daniel Robin



« La grandeur de l'homme est dans sa décision d'être plus fort que sa condition » ALBERT CAMUS

RÉFORME DU LYCÉE

Le ministre Chatel s'obstine, malgré l'opposition des syndicats largement majoritaires dans nos professions, à mettre en place une réforme du lycée qui ne répond pas aux attentes et aux besoins de la jeunesse, permet des milliers de suppressions de postes et risque, sous couvert d'autonomie, de placer les enseignants sous la tutelle de hiérarchies : un modèle courant à l'étranger.

TROIS QUESTIONS À MASSIRA BARADJI (FIDL)

L'US : Comment se positionne la FIDL (Fédération Indépendante et Démocratique Lycéenne), par rapport à la réforme Chatel du lycée ?

Massira Baradji : Nous nous positionnons clairement contre ce projet qui ne répond absolument pas aux préoccupations des lycéens. La question des inégalités entre les lycéens, les moyens humains et financiers, l'orientation, la démocratie lycéenne, l'éducation à deux vitesses... sont autant de sujets oubliés dans cette réforme.

Rien sur la revalorisation de l'ECJS, rien sur la démocratie lycéenne, rien sur les budgets participatifs des lycées, rien sur l'embauche d'infirmières et de psychologues, rien sur les discriminations à la recherche de stages, rien sur un vrai service public de soutien scolaire, rien sur la formation des conseillers d'orientation, rien sur les inégalités entre les lycées, rien sur la carte scolaire, rien sur les classes surchargées, rien sur la ghettoïsation des établissements, rien sur les expulsions massives de lycéens étrangers. Pour nous, il est impossible d'accepter un projet si peu ambitieux qui reste dans une logique du toujours moins : autonomie des lycées, désengagement de l'État, suppressions de postes...

L'US : Pour la FIDL, quels seraient les principaux objectifs et axes d'une réforme du lycée ?

B. : Une véritable réforme du lycée ne peut pas zapper les questions de citoyenneté, de santé, d'égalité, des nouvelles technologies, de mixité,

d'écologie ou encore d'international. Nous avons organisé en 2009 des états généraux avec des lycéens de toute la France, afin de faire des propositions sur le lycée que nous voulons et que nous avons déclinées en sept axes (<http://www.fidl.org>). Nous les avons rappelées lors de chaque rencontre avec le ministère... mais en vain. En fait, deux visions de l'éducation s'opposent : celle que nous portons d'une éducation pour tous, permettant l'émancipation de chacun, et celle, gouvernementale, de la méritocratie, de l'élite et du marché de l'emploi.

L'US : Qu'envisagez-vous dans les semaines à venir ?

B. : Nous allons mener des actions de conscientisation, d'information, d'interpellation afin de mobiliser le plus de lycéens possible. Nous avons remarqué que peu de lycéens sont au courant des risques d'accepter une telle réforme. À nous de jouer, de contre-carrer la campagne de communication de Luc Chatel. Pour ce qui est de la mobilisation, la FIDL va rejoindre le calendrier du SNES : journée de mobilisation le 14 janvier, manifestations le 21 janvier et manifestation nationale le 30 janvier. Entre temps, toute une série d'actions, de happenings, de flashmobs⁽¹⁾ seront organisées afin de maintenir la pression.

■ **Propos recueillis par Roland Hubert**

1. Mobilisation éclair, rassemblement d'un groupe dans un lieu public pour mener une action prévue à l'avance, puis



ORIENTATION : DÉNATURATION

Depuis l'adoption de la résolution européenne de novembre 2008, le gouvernement applique sa feuille de route pour imposer une nouvelle conception de l'orientation : refus de considérer la spécificité des publics jeunes en formation initiale, identification d'une « compétence à s'orienter » qui serait transférable, nécessité de mettre en valeur des capacités, aptitudes et attitudes au travers des livrets de compétences, banalisation du « conseil pour la scolarité et l'orientation » afin de le faire prendre en charge par tout adulte de la communauté éducative. Il s'agirait de mettre « aux normes » la prise en charge de l'orientation en France, en éliminant les soubassements psychologiques et en marginalisant du même coup les personnels qui en sont les spécialistes. Le projet de décret sur l'orientation prévoit

l'implication des enseignants dans l'aide à l'orientation lors des deux heures d'accompagnement personnalisé, dans le conseil individuel par le biais du tutorat. Une circulaire d'application sur le livret de compétences pour l'orientation « tout au long de la vie » est déjà parue. Le SNES, Sud éducation, CGT Éduc'action, SN-FOLC ont décidé d'appeler les personnels à se réunir et à réagir de manière unitaire. Le SNES appelle tous les collègues à participer aux réunions intersyndicales décidées contre la réforme Chatel des lycées, à informer parents et enseignants des enjeux, à se faire entendre de l'opinion. Il s'agit de défendre notre conception du service public d'éducation et d'orientation lors de la grève fonction publique du 21 janvier et de la manifestation nationale à Paris du 30 janvier. ■ **Catherine Remermier**

DEMI-JOURNÉE BANALISÉE

Au lycée Sophie-Germain (Paris), la grande salle habituellement réservée aux devoirs est pleine. Plus des deux tiers des enseignants, soit une cinquantaine, ont répondu présents à l'invitation du chef d'établissement.

Le proviseur présente l'architecture de la nouvelle Seconde, les horaires, les enseignements d'exploration, le dispositif d'accompagnement personnalisé et l'objectif de la réunion. Quelle offre d'enseignements d'exploration pouvons-nous offrir aux élèves, **quelle utilisation** des 10 heures laissées au choix de l'établissement, présentées comme nouvel « espace de liberté » ? Il suggère qu'une partie de ces heures pourrait permettre d'alléger les effectifs en langues vivantes (les classes, tous niveaux confondus, sont à 35-36 élèves dans ce lycée très demandé), ce qui implique que des choix devront être faits en réduisant l'existant dans d'autres disciplines, sans préciser davantage. Il insiste cependant sur le fait que l'horaire global professeur est inchangé, avec 39 heures hebdomadaires. Pendant près de deux heures, les collègues débattent. Majoritairement, ceux qui s'expriment ne s'inscrivent pas dans le cadre fixé par le proviseur, mais dans une analyse critique du projet gouvernemental, sans défendre pour autant le *statu quo*. Que ce soit en langues vivantes, en lettres, en sciences, en enseignements technologiques, **la déception et la critique filtrent** dans de nombreuses interven-

tions sur les conséquences de la réforme sur les postes (le contexte budgétaire a été rappelé), les contenus d'enseignement, la charge de travail. **Nombre de questions restent d'ailleurs sans réponse.** Que vont devenir les dédoublements pour travaux pratiques en sciences ? Quels vont être les effectifs dans le cadre de l'accompagnement personnalisé ? Qui va décider, et quand, des contenus des enseignements d'exploration, comparés aux TPE par certains, aux IDD du collège par d'autres. Quel est le véritable objectif de ces enseignements ? Et c'est bien sûr autour des questions du métier et des qualifications que, finalement, le débat se noue entre les enseignants, avec des points de vue divers sur l'articulation entre contenus, horaires et qualifications disciplinaires.

Présentés comme inévitables, les choix à opérer sur les 10 heures à répartir dans le cadre de l'autonomie relancent en fin de réunion une discussion concurrentielle entre disciplines. « *Qui va décider si on ne se met pas d'accord ?* » demande une collègue. « *Moi. C'est mon travail* », répond le proviseur.

■ **La section SNES de lycée Sophie-Germain, Paris**



AU LYCÉE : SLOVAQUIE

Jan Gasperan, président du syndicat OZPSAV (Syndicat des travailleurs de l'éducation et de la science) s'exprime.

En Slovaquie, les chefs d'établissement sont nommés par les autorités éducatives pour une durée de cinq ans (renouvelables). Représentants au plan statutaire des établissements, ils ont un pouvoir décisif en matière de ressources humaines : ils embauchent ou licencient les personnels ; ils décident également de la « part modulable » du salaire, avec des cas flagrants de gestion autoritaire de la part de certains chefs d'établissement, en particulier ceux qui sont en poste depuis plus de dix ans. Cette attitude se manifeste par un autoritarisme déplacé : on voit des membres de la famille ou des amis (du chef d'établissement) être embauchés comme nouveaux personnels. Lorsqu'il est question de supprimer des postes d'enseignants en raison de la baisse du nombre d'élèves, le point de vue subjectif du chef d'établissement est souvent décisif, non la qualité de l'enseignement dispensé.

Ceux qui sont proches personnellement du chef d'établissement perçoivent parfois une rémunération plus élevée que d'autres grâce à

la « part modulable » qui leur est versée sans respecter les critères réglementaires.

COMMENT RÉAGIT OZPSAV

Un(e) délégué(e) syndical(e) pouvait siéger en tant que tel dans un conseil d'établissement mais cette disposition a été supprimée, nous essayons d'être présents au sein de ce conseil en déléguant quelqu'un dans le collège des personnels enseignants et celui des non-enseignants. La législation actuelle donne la possibilité aux syndicats d'évaluer, chaque année, les conditions de travail ainsi que les conditions de sécurité et santé, le règlement des salaires versés aux personnels, la trésorerie disponible et le respect des normes légales, etc. Des délégués syndicaux d'OZPSAV contrôlent régulièrement la situation des établissements. Les résultats de ces contrôles sont transmis à la Confédération syndicale, un rapport final est soumis au ministère. D'autres activités se font sur la base de requêtes individuelles formulées par nos adhérents, incluant une aide juridique.

■ **Propos recueillis et traduits par Odile Cordelier**

29 janvier : Assises des formations technologiques « une voie de réussite pour les jeunes »

Dans le débat sur la réforme du lycée, la place des séries technologiques doit être cruciale. Ces séries ont permis à nombre de jeunes d'atteindre de hauts niveaux de qualification et une insertion professionnelle et sociale effective.

Cette démocratisation a pu s'opérer grâce à la diversité des formations offertes tant dans le secteur de production de biens que de services, à la mise en œuvre des pédagogies de projets et de mise en activité, à des taux d'encadrement importants, à l'imagination et l'inventivité des enseignants de ces formations.

À l'heure où le gouvernement semble nier la spécificité des formations technologiques du second degré, le SNES veut afficher leurs réussites auprès de tous : jeunes, parents, employeurs, décideurs.

Ces assises réuniront enseignants, élèves, salariés, chefs d'entreprises, afin que chacun puisse témoigner de la pertinence de la voie technologique et de la nécessité de son développement.

Soyons nombreux pour

Les Assises des formations technologiques :

« Une voie de réussite pour les jeunes »

le vendredi 29 janvier 2010

de 10 heures à 16 heures, au SNES,

46, avenue d'Ivry, 75013 Paris

Victoire pour le lycée Neruda

Les enseignants et les élèves du lycée technologique Neruda à Dieppe ont bloqué durant près de deux semaines les locaux administratifs de leur établissement afin de conserver une section de BTS IPM.

Le rectorat avait pris cette décision courant décembre, sans consultation, au prétexte d'effectifs jugés insuffisants. La mobilisation a permis de démontrer l'intérêt de ce BTS qui garantit des débouchés aux étudiants. Confronté à l'opposition conjuguée des élèves, des élus et des enseignants, le rectorat a dû accepter un moratoire d'un an sur sa décision.

Programmes et réforme du lycée : trop vite !

Le SNES a rencontré plusieurs inspecteurs généraux sur la mise en place de la réforme ; partout, la précipitation est totale : les programmes sont ébauchés, ou toilettés, et soumis à consultation expresse au second trimestre, pour vote au Conseil supérieur de l'Éducation (CSE) au troisième...

Suppression de l'histoire-géographie en Terminale S ; programme identique en SVT, physique-chimie et maths pour les Premières L et ES : les « sous-troncs communs » qui se mettent en place visent à regrouper les élèves, et donc faire des économies, au détriment de la qualité de l'enseignement. Quant à la Seconde, l'enseignement d'exploration « Méthodes et pratiques scientifiques » serait interdisciplinaire (maths/physique/SVT) à raison d'un volume annuel ou hebdomadaire de... 30 min par discipline.

Infos plus précises sur www.snes.edu



« La raison, le jugement viennent lentement, les préjugés accourent en foule » JEAN-JACQUES ROUSSEAU

LIVRET DE COMPÉTENCES AU COLLÈGE LETTRE-PÉTITION AU MINISTRE



Plusieurs versions du livret de compétences ont fait l'objet en deux ans d'une expérimentation sans réel cadrage et le ministre a refusé d'en présenter un bilan officiel malgré nos demandes réitérées.

C'est dans cette absence totale de transparence et de débat qu'il cherche à imposer la tenue de l'attestation de maîtrise du socle dès la rentrée 2009, via la note de service n° 2009-128 du 13 juillet 2009, alors que l'arrêté relatif aux modalités d'attribution du DNB n'en prévoit la prise en compte que pour la session 2011. Des collègues continuent de nous interroger sur la valeur de cette note de service : rappelons donc ici qu'une note de service n'a pas la même valeur qu'un arrêté ou un décret réglementaires.

Pour autant, des recteurs font pression sur les enseignants pour qu'ils renseignent dès cette année l'attestation. Des IPR font la tournée des établissements pour imposer aux équipes de s'engager sans plus attendre dans l'évaluation des sept piliers du socle. Le recteur de Rennes demande même à chaque principal(e) de désigner un enseignant « référent socle » chargé de participer à trois journées de formation sur l'évaluation des compétences du socle et de « rapporter la bonne parole » à l'ensemble de ses collègues. « Personne ressource auprès [du chef d'établissement] », le « référent socle » s'engagerait « à faciliter la diffusion des principaux éléments de cette formation » cette année et l'année prochaine.

Ainsi, les initiatives se multiplient sur le terrain pour contraindre les enseignants à entrer dans une logique qui pose de nombreux problèmes tant sur le fond que sur la forme et auxquels le ministre n'a apporté aucune réponse satisfaisante.

(www.snes.edu/fiche-College-No2.html).

Les personnels n'hésitent pas à consacrer du temps, à donner d'eux-mêmes pour la réussite de leurs élèves mais ils refusent de se prêter à une mascarade d'évaluation, à l'instar du B2i et du niveau A2 dont le ministre n'a pas non plus fait le bilan. Ils ne veulent pas d'une évaluation incessante des élèves qui transformerait radicalement leurs métiers et leurs conditions d'exercice sans répondre aux problèmes que rencontre le collège aujourd'hui. L'expérience des pays qui ont fait le choix d'un enseignement par compétences n'a d'ailleurs pas permis de conclure qu'il apportait des réponses pertinentes à la difficulté scolaire (recul de la maîtrise du français au Québec, par exemple). En outre, ils perçoivent mieux que le socle commun induit un tri des élèves selon qu'ils seraient jugés a priori aptes à poursuivre des études après le collège ou qu'ils devraient se contenter de quelques « fondamentaux ».

Pour toutes ces raisons, le SNES a appelé les personnels à organiser le refus collectif du livret de compétences. Il met à la disposition de la profession une lettre-pétition signable en ligne, à l'attention du ministre, qui l'informe de ce refus et qui lui demande d'initier un débat approfondi au sein de la communauté éducative. Cette lettre-pétition concerne tous les personnels, qu'ils exercent en collège ou en lycée. Faisons-la signer massivement !

■ Monique Daune

Lettre-pétition en ligne sur www.snes.edu

TÉMOIGNAGES

- Au collège Jean-Jaurès de Calais, les enseignants réunis en heure d'information syndicale ont décidé de refuser de remplir les livrets de compétences. Collectivement, ils refusent de bouleverser leurs pratiques pédagogiques, de dénaturer leurs métiers et de transformer leurs cours en une évaluation incessante au détriment de la transmission des connaissances et de la construction des savoirs. Dans d'autres établissements, l'organisation du refus de ces livrets s'organise.
- Au collège Anatole-France de Gerzat (63), les collègues réunis en heure mensuelle d'information syndicale ont voté pour le refus de renseigner l'attestation cette année. Mais soucieux de recueillir l'avis de tous leurs collègues, ils ont organisé, en intersyndicale FSU/SUD un vote avec urne dans la salle des profs : le résultat est sans appel avec 88,6 % de collègues qui se sont prononcés en faveur du refus collectif ; une motion dans ce sens a été votée en CA par les représentants des enseignants et des parents d'élèves.

REVALORISATION L'ENLÈVEMENT

Pour la troisième fois depuis le début de l'année, le ministre a reçu le SNES pour discuter de la revalorisation des enseignants.

La revalorisation des enseignants est une nécessité reconnue de tous, y compris une fois de plus, de Sarkozy dans ses vœux. Pour le SNES, les objectifs sont clairs : cette revalorisation doit concerner l'ensemble des personnels et ne pas se limiter aux nouveaux recrutés au master, elle doit porter tant sur les rémunérations que sur les conditions d'emploi et de travail. Le SNES ne se satisfera pas d'une revalorisation qui n'afficherait pas de nouvelles perspectives de carrières et rejettera toute volonté ministérielle de se contenter d'indemnitaire. En conséquence, c'est un plan cohérent, ambitieux et pluriannuel que revendique le SNES. Pour le SNES, aucun début de carrière ne doit se situer à moins de 1 800 € pour les certifiés et assimilés et à moins de 2 000 € pour les agrégés ; afin que tous puissent atteindre l'indice terminal de la hors-classe, le salaire du dernier échelon de la classe normale doit être porté à 2 970 € pour les certifiés et assimilés et à 3 640 € pour les agrégés.

Actuellement, le ministre refuse de s'inscrire

dans un tel cadre et continue de vouloir discuter au coup par coup, en fonction des marges budgétaires dégagées par chaque budget, marges essentiellement conduites à partir des suppressions d'emplois.

Les mesures qu'il propose concernent les seuls nouveaux recrutés et ont pour conséquence d'affaiblir le poids de la revalorisation de certains

au profit d'autres. De plus, le ministre a annoncé la fin de l'augmentation des contingents d'accès à la hors-classe pour 2010 et une reprise en 2011 pour les seuls professeurs des écoles. Dans le cadre du plan que le SNES revendique, la poursuite, cette année, de l'augmentation du contingent d'accès à la hors-classe pour toutes les catégories d'enseignants et CPE est une étape impérative. Elle doit s'accompagner d'une modification des critères de barème dans les académies afin que tous les enseignants et CPE puissent y accéder. La hors-classe des CO-Psy doit être enfin à l'ordre du jour.

Le ministère ne bouge sur rien concernant ses propositions, il a le culot de remettre en cause des dynamiques positives obtenues les années précédentes. Le SNES ne participera plus à des discussions avec le ministre sur la revalorisation des enseignants tant qu'il maintient ses positions actuelles.

■ Xavier Marand snes.edu

STAGES EN RESPONSABILITÉ FORMATION SACRIFIÉE

Sourd aux critiques venant de toute part, le ministre s'enferme dans la mise en œuvre de la réforme de la formation.

Ainsi les stages de 108 heures en responsabilité (c'est-à-dire seuls en charge de plusieurs classes) pour les étudiants s'apparentent à la quadrature du cercle : ils devront en même temps préparer les concours, valider leur année de M2 et assumer leur service d'enseignement. Placés devant des élèves sans formation préalable, ils devront se débrouiller seuls pour assurer toutes les dimensions du métier (cours, copies, préparation des cours, contact avec les parents... tout en intégrant la progression et le cadre de travail mis en place par l'enseignant qu'ils remplacent...). Intenable pour ces étudiants et pour leurs élèves... De plus, de nombreux recteurs envisagent, à partir de la rentrée 2010, d'affecter les lauréats des concours sur un service de 18 heures (au lieu des 12 heures prévues) et de les libérer deux fois six semaines pour suivre des formations pendant lesquelles ils seraient remplacés par des étudiants en stage en responsabilité. Les effets en seront dévastateurs pour les uns et les autres, et produiront de grandes souffrances professionnelles pouvant aboutir à des catastrophes pédagog-

giques et personnelles (stress, démissions...), sans compter des classes déstabilisées par les changements incessants d'enseignants.

Les enseignants en formation et les élèves ne sont pas des cobayes ! Le SNES exige l'abandon de ces stages « en responsabilité » et appelle les personnels à refuser collectivement de les organiser et à signer la pétition⁽¹⁾ nationale. Le SNES propose de porter le recrutement après le master et d'articuler les contenus de formation universitaire avec une année pleine et entière de formation après l'admission au concours⁽²⁾. Ces propositions font débat au sein de la FSU : les histoires spécifiques des différents métiers, les différences dans la nature des qualifications requises en fonction des degrés d'enseignement ont conduit à des cultures professionnelles diverses. Il serait sage d'envisager des moments différents pour les épreuves d'admissibilité permettant de prendre en compte ces spécificités. Ainsi, le master, délivré par l'Université, resterait le niveau de qualification exigé pour enseigner tout en garantissant aux enseignants du second degré et aux CPE la nature disciplinaire de leurs qualifications.

■ Emmanuel Mercier



(1) Pétition téléchargeable sur le site : www.snes.edu rubrique agir, recrutement au niveau master et disponible auprès des ST.
(2) Les propositions du SNES sont également en ligne, même rubrique que précédemment.

STMS et biopsiopathologie

L'enseignement exploratoire en Seconde réduit à 1 h 30 est inacceptable. Mais celui de « Santé et social » réduit à 45 minutes pour chacune des disciplines STMS et biopsiopathologie, c'est vraiment une provocation ! 45 minutes pour faire quoi ? Cette dénaturation est une vraie négation de notre spécialité et un mépris des élèves qui l'auront choisie. Alors que d'autres disciplines ont gardé des volumes cohérents (LV3 et LA : 3 heures, arts du cirque, EPS ou création et culture design : 6 heures), notre enseignement apparaît bien comme sacrifié (comme d'ailleurs la plupart des enseignements technologiques). C'est sans doute parce qu'il s'adresse en priorité à des jeunes filles issues de milieux populaires et/ou de l'immigration qui ont pour projet des métiers pourtant utiles à la société : infirmier-e, assistant-e de service social, éducateur-trice de jeunes enfants ou spécialisé-e ! Ne laissons pas faire !

Dominique Balducci, Claudie Chalmin, Mireille Schöhn

Nouveau concours CPE

La volonté de décentrer le métier se confirme ! La relation éducative est marginalisée au profit du pilotage et du conseil auprès du chef d'établissement. Les personnels de direction souhaitent s'entourer de cadres intermédiaires, c'est le nouveau management des établissements. Le nouveau concours ne révolutionne pas frontalement le recrutement des CPE. Il procède par touches successives en réduisant la place de la relation éducative aux élèves, en accentuant la vérification de la conception du métier du candidat et en mesurant des capacités trop professionnelles pour un concours de recrutement externe. La notion de pilotage renvoie à celle de chef de service, le projet de vie scolaire conforte la dimension de l'évaluation par la performance, la régulation devient une fonction ! C'est une redéfinition du métier qui ne dit pas son nom par le biais du recrutement, au profit d'un autre positionnement professionnel largement éloigné du métier que nous exerçons ! Le SNES appelle les collègues à se mobiliser pour défendre leur identité professionnelle.

Répression syndicale

La scène se passe aux portes d'un lycée de Lorraine en novembre 2007. Alors que ses élèves manifestent contre la LRU, une collègue, militante active du SNES dans son établissement, soutient publiquement les lycéens devant une caméra de France 3... En janvier, elle découvre son « projet » de notation administrative qui, en lui baissant sa note de 40 à 39, la ramènerait à la situation de 1994 ! Que lui reproche-t-on ? D'avoir failli à son « obligation de réserve ». Réaction immédiate du S3 qui fait rétablir la note. Reste l'appréciation devenue incohérente et inacceptable quant au fond. Soutenue et conseillée par le SNES, elle demande l'annulation de sa notation administrative au TA de Nancy et obtient gain de cause (jugement n° 0802406 du 30 06 2009). Enfin, le recteur rétablit définitivement notre collègue dans son honneur professionnel en lui attribuant la note maximale pour 2007/08. Épilogue heureux qui inspire trois commentaires : les petits chefs ne doivent pas se croire tout permis, l'action syndicale paie, il est possible d'exprimer librement son opinion.

« S'il y avait une seule vérité, on ne pourrait pas faire cent toiles sur le même thème » PICASSO

RETRAITES

RENDEZ-VOUS INQUIÉTANT

Le candidat nous l'avait assuré : la réforme de 2003 avait sauvé les retraites par répartition. Singulière victoire, quand 81 % des salariés s'estiment « peu ou pas confiants quant à la garantie de toucher une retraite satisfaisante »⁽¹⁾ !

Pourtant le Président nous convie en 2010 à un nouveau rendez-vous, nous assurant qu'il « prendrait ses responsabilités ». Il situe le temps des décisions à la mi-2010. S'il affirme que « tout est sur la table », le décalage de la « borne » d'âge légal de départ en retraite, prôné par le Medef, est une option sérieusement envisagée. Or, c'est un piège. L'âge limite moyen auquel les salariés s'estiment « contraints de travailler » est tout proche de 65 ans. Reculer l'âge légal de départ en retraite pourrait apparaître indolore à certains, sauf que... l'âge d'un départ sans décote serait repoussé d'autant.

De plus, les pistes de réforme sont multiples et leurs effets conjugués risquent d'aggraver encore la situation. Emploi des seniors, situation des régimes complémentaires du secteur privé, avan-

tages familiaux et conjugaux de retraite sont autant de sujets inscrits à l'agenda 2010. Les dispositions particulières à la fonction publique en matière de reversion du droit des mères de trois enfants ou plus seront débattues au ministère du budget. Le rapport commandé au Conseil d'orientation des retraites (COR) par le Parlement sur « les modalités techniques » de basculement des régimes de base obligatoires vers un régime unique, par points ou à l'exemple de la Suède « en comptes notionnels » devrait être rendu public en février. Ce régime, qui simule la capitalisation, a l'avantage aux yeux du gouvernement de se réguler sans bruit : une augmentation de l'espérance de vie provoque *ipso facto* une diminution des pensions. Les salariés, quant à eux, privilégient une augmentation des cotisations « pour partir à la retraite le plus tôt possible » (45 %) avant les pistes « travailler le plus longtemps possible » (1/3) et « partir le plus tôt possible quitte à avoir une retraite moindre » choisie par un peu plus d'un sur cinq.

Il est urgent d'imposer un débat public sur les retraites ! Le SNES et la FSU s'y emploieront avec toutes les forces disponibles. De leur point de vue, c'est bien la piste du financement qu'il faut investir, comme celle de l'emploi car le chômage explique en partie les déficits de la protection sociale. ■ Elizabeth Labaye



1. IFOP pour JDD, janvier 2010.



MGEN

SÉCU EN BERNE, FEUILLE DE PAIÉ AUSSI !

Les désengagements de la Sécurité sociale font peser sur les malades de plus en plus de « reste à charge », que ce soit par le biais des franchises et forfaits ou par l'augmentation des cotisations des complémentaires.

Si les assurances privées souhaitent toujours plus de marchandisation, ce n'est pas le cas des mutuelles, à but non lucratif, mais sommées de compenser le refus gouvernemental de traiter la question du financement de la protection sociale, et soumises depuis l'an dernier à une taxation que la FSU a condamnée. La MGEN, qui redistribue en prestations 98 % des « recettes », n'échappe pas aux difficultés. Face aux charges nouvelles qui lui sont imposées, aux baisses de recrutement dans l'Éducation nationale, à l'augmentation de l'âge moyen des mutualistes, mais aussi aux besoins nouveaux à couvrir, elle a pris la décision, lors de son assemblée générale début juillet d'augmenter les cotisations au 1^{er} janvier 2010. Quasiment seule à rester fidèle à la cotisation proportionnelle, elle a cependant adapté son système : pour les retraités, une augmentation plus importante, qui amène en moyenne à une égalité sur le net entre actifs et retraités ; pour les collègues de moins de 30 ans, une aide à la mutualisation se traduira au contraire par une baisse de cotisation. Le montant du traitement « net à payer » de jan-

vier, ou de la pension de retraite, est donc pour les adhérents de la MGEN généralement inférieur à celui de décembre.

Les taux de cotisations à la MGEN passent de 2,5 % à 2,8 % pour les actifs, sauf pour les moins de 30 ans (2,24 %) et de 2,9 % à 3,35 % de la pension brute pour les retraités⁽¹⁾.

Si le mouvement syndical et mutualiste, si les défenseurs de la Sécurité sociale ne se mobilisent pas pour contrer les logiques de privatisation, les cotisations mutualistes ne peuvent que continuer d'augmenter, de même que les « reste à charge » pour les malades. ■ Elizabeth Labaye



(1) Supplément traitement, octobre 2009, p. 10 ; les traitements nets actualisés.

Renouvellement par tiers des comités de section MGEN : les collègues intéressés par la gestion de la mutuelle et la défense résolue de ses valeurs solidaires peuvent retirer à leur section un engagement de candidature (date limite de dépôt le 29 janvier 2010, voir modalités dans le cahier central de Valeurs Mutualistes de novembre/décembre).

MOUVEMENT INTER 2010

VERIFICATION DES VŒUX ET BARÈMES

La vérification des vœux et barèmes des demandeurs de mutation est un moment essentiel de la chaîne des opérations : il s'agit, au sein des instances paritaires, de vérifier et d'établir la situation et le droit de chacun au regard des actes de mutation. Or, les erreurs de l'administration sont nombreuses et peuvent frapper jusqu'au tiers des collègues.

Les barèmes pour la phase inter du mouvement, tels qu'initialement calculés par les services rectoraux, sont consultables sur Siam (via I-Prof) quelques jours avant le Groupe de Travail Académique de vérification des vœux et barèmes qui se tiendra entre le 18 janvier et le 5 février, selon le calendrier rectoral. Même si le barème semblait correct sur le formulaire de confirmation, il faut absolument en prendre connaissance, car c'est le seul moment possible de demande de correction. En cas de désaccord avec le barème rectoral, contactez votre section académique du SNES pour identifier le problème et intervenez par écrit auprès du rectorat.

SUIVI INDIVIDUEL

Retournez le plus vite possible la fiche syndicale de suivi individuel à la section académique du SNES (US spéciale « mutations 2010 »). Pour les collègues gérés par la

« 29^e base », retournez la fiche à la section SNES « Hors de France » au siège national (hdf@snes.edu). Téléchargeable sur le site national (www.snes.edu), rubrique « la carrière/mutations... »), la fiche permet aux élus de vérifier les informations enregistrées par l'administration, rectifier des erreurs ou des oublis, faire prendre en compte des éléments complémentaires dans le respect des règles communes. Elle permet enfin de mieux informer chacun de ses résultats : ne pas oublier de signer l'autorisation CNIL autorisant les élus à recourir pour cela à l'informatique. L'intérêt de chacun est donc de se syndiquer le plus vite possible et de bien conserver le numéro d'adhérent et le mot de passe figurant sur la carte syndicale.

■ Christophe Barbillat, Dominique Dédale-Deschamps emploi@snes.edu



Aux syndiqués demandeurs de mutation : ACTUALISEZ vos coordonnées. Pour disposer d'une information rapide sur le suivi et le résultat de votre demande, vérifiez vos coordonnées personnelles : www.snes.edu (accès avec votre code syndical personnel : 6 chiffres + 4 MAJUSCULES). Actualisez votre adresse postale, votre adresse électronique et votre n° de téléphone portable (envoi des résultats par SMS).

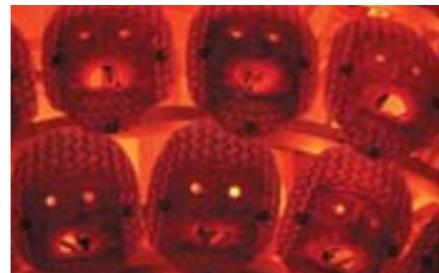
HISTOIRE DES ARTS BAZAR !

Beaucoup de collègues nous alertent sur les conditions de mise en œuvre de l'histoire des arts et sur le manque de cadrage de l'épreuve. Le SNES s'est d'ailleurs adressé au ministère pour exiger un cadrage de l'expérimentation et a demandé une audience au nouveau directeur de la DGESCO⁽¹⁾.

Quelques rappels (voir note plus exhaustive dans la partie histoire des arts du site du SNES : <http://www.snes.edu/Histoire-des-arts-nouvel.html>).

■ En aucun cas les enseignants ne doivent sacrifier leurs programmes. L'histoire des arts découle des disciplines et non l'inverse. Les 25 % en histoire et les 50 % en arts plastiques et éducation musicale annoncés par Sarkozy, et que le SNES a dénoncés depuis le début, ne revêtent au final aucune réalité dans les programmes actuels.

■ Ni les IPR, ni les chefs d'établissement, ni les conseils pédagogiques ne peuvent imposer des contenus d'enseignement qui sont définis réglementairement par des arrêtés des programmes et l'arrêté d'organisation d'histoire des arts du 28 août 2008. La liberté pédagogique des enseignants s'exerce dans le cadre de ces arrêtés.



■ Ce sont les équipes qui décident du moment de l'évaluation des élèves (cf. arrêté du 28 août).

■ Il faut s'opposer à toute tentative de rajout d'une « discipline » histoire des arts dans le bulletin scolaire : il s'agit d'un enseignement au sein des disciplines, qui peut ouvrir à l'interdisciplinarité, et pas d'une discipline ; par ailleurs cela lui donnerait une importance considérable (évaluation par le biais du bulletin et d'une épreuve).

■ Pour le SNES l'épreuve expérimentale ne saurait être organisée pendant les cours et devant les autres élèves. Elle doit porter par ailleurs exclusivement sur un travail réalisé en classe, afin de ne pas accentuer les inégalités. Il est urgent que le ministère prenne la mesure des problèmes posés. Il faudra bien qu'il entende la profession qui en a plus qu'assez de l'empilement des réunions, de l'alourdissement de la charge de travail, de la dénaturation des métiers, et de la surcharge évaluative à l'œuvre.

■ Sandrine Charrier, contenus@snes.edu

(1) Direction générale de l'enseignement scolaire.

Retraités

Janvier 2010, les pensions diminuent pour tous les retraités : les ajustements de « gestion » pour faire face à la poursuite des déremboursements ont amené hausse des cotisations et logique assurantielle affirmée. Le pouvoir d'achat des retraités baisse... et le gouvernement veut encore revoir à la baisse les pensions futures. Le matraquage idéologique finit par convaincre une majorité de Français que la seule politique possible est celle suivie par ce gouvernement. Mobilisons-nous pour dire NON !

Libertés

La LDH (Ligue des droits de l'Homme), fidèle à sa tradition d'interpellation dès que les droits et les libertés sont en péril, lance une campagne nationale « Urgence pour les Libertés. Urgence pour les Droits » ! Pour elle, « le tout pénal, le détournement de la police au mépris de nos libertés, c'est la société de l'enfermement et de l'arbitraire. Avec la surveillance généralisée, c'est la société du chacun pour soi, du fichage et du soupçon, du tous contre tous ». Elle invite les citoyen-ne-s à agir. La suite sur <http://www.ldh-france.org/urgence-libertes>



Galette des sans-papiers

Plus de 6 000 travailleurs sans papiers sont en grève depuis le 12 octobre et pas un mot dans les médias... Des artistes sont venus à leur galette le 6 janvier : Josiane Balasko, Guy Bedos, Charles Berling, Cali, Laurent Baffie, Antoine de Caunes, Yvan Attal, Christian Olivier, Laurent Cantet, Philippe Lioret et Juliette Binoche qui dira : « Qui sommes-nous, nous, Français, pour vous faire vivre un tel calvaire ? (...) [J'espère] que le gouvernement prendra les mesures pour arrêter de vous faire vivre cette indignité. » Sans oublier Lilian Thuram et notre Gérard Aschieri national ! Opération réussie : une douzaine de retours médias, jusqu'à Voici ! Vous pouvez signer la pétition : <http://travailleurssanspapiers.org/phpPetitions>

AGIR POUR UNE AUTRE POLITIQUE ÉDUCATIVE

Dans le droit fil de la loi Fillon d'orientation pour l'École de 2005, le gouvernement met en place, par touches successives, un système éducatif en rupture totale avec les principes et les objectifs qui jalonnent son histoire et aux antipodes de l'idéal républicain d'une école démocratique. La succession de réformes et de projets qui s'accumulent depuis deux ans (réforme du lycée dans ses trois voies, professionnelle, générale et technologique, réforme de la gouvernance des EPLE, réforme de la formation professionnelle des enseignants, mise en place au collège de l'accompagnement éducatif, du socle commun et de son livret de compétences, suppression de la carte scolaire, transformations de l'orientation scolaire, glissements dans l'évaluation pédagogique des enseignants, ...) trouve sa cohérence dans la vision libérale d'une école soumise aux lois du marché, d'une formation qui ne relèverait que de la responsabilité individuelle, d'une société qui s'organise sur la concurrence et nie les solidarités, même les plus élémentaires.

À l'heure où la Fonction Publique a montré son importance dans la lutte contre les conséquences économiques et sociales de la crise boursière, elle est menacée dans ses fondements par la remise en cause de ses garanties statutaires, la précarisation de ses personnels, l'abandon de nombre de ses missions et la réduction sans précédent de l'emploi public. L'État se dégage ainsi de sa responsabilité première de garantir un égal accès de tous aux besoins élémentaires et en premier lieu à l'éducation et à la formation.

Nous sommes aujourd'hui à une croisée des chemins qui impose une prise de conscience collective : voulons-nous un second degré organisé autour du seul objectif d'amener 50 %

d'une génération à un diplôme du supérieur en laissant l'autre moitié aux mains de l'apprentissage ou du privé ? Voulons-nous une école consumériste et individualiste qui nie les inégalités sociales à l'œuvre dans la persistance de l'échec scolaire ? Voulons-nous une école qui caricature la formation du citoyen en la réduisant à l'acquisition de comportements et occulte les différences culturelles qui caractérisent notre société ouverte sur le monde ? Voulons-nous une école organisée sur le modèle des « petits chefs » et de la multiplication des hiérarchies intermédiaires qui brident la liberté pédagogique et au bout du compte détruisent les références nationales ?

Accepter aujourd'hui les projets Chatel pour le second degré, ce serait accepter de basculer dans une école qui refuse de combattre les inégalités scolaires et sociales en se contentant de les accompagner, une école qui renvoie le traitement de l'échec scolaire

à l'extérieur, une école qui transforme les métiers de l'éducation en soumettant les personnels aux pressions de la concurrence et du rendement immédiat mesuré par des indicateurs de « performance », une école qui renonce à ouvrir à tous les jeunes les voies de l'avenir social et professionnel par l'accès à la connaissance, à la culture, à la formation et à la qualification, une école qui, pour répondre aux besoins de l'économie, ne cherche qu'à dégager les élites, dont le minimum nécessaire de mixité sociale serait assuré par divers dispositifs basés sur le mérite.

L'heure n'est plus à savoir si telle ou telle réforme contient de tels leviers de transformation sociale ou pédagogique qu'une simple vigilance dans sa mise en œuvre suffirait !

Non, l'heure est bien au rejet de cette politique éducative et à l'imposition d'un autre projet pour le second degré et plus généralement pour la société, dans la poursuite du combat que mènent depuis des années les personnels, au quotidien, parfois contre leur hiérarchie, pour faire vivre le service public national d'éducation au service de la réussite des jeunes dont ils ont la charge.

Oui, il est urgent de stopper cette spirale infernale de la suppression de postes, de reprendre le débat national sur les finalités et la place de l'École dans une société en mutation, de définir les moyens que la Nation se donne pour assurer l'avenir de sa jeunesse et lui redonner l'espoir, de prolonger la réflexion pédagogique, didactique sur les contenus enseignés et leur évaluation, sur les conditions d'enseignement et les pratiques, sur la place des diplômés et leur délivrance, sur les articulations entre formation initiale et formation tout au long de la vie. **Jamais sans doute depuis plus de 50 ans ces débats n'ont eu un tel caractère d'urgence, mais jamais sans doute la communauté éducative n'a été aussi prête à les mener.**

L'action, tout au long de ce mois de janvier, doit permettre de repousser les projets ministériels et d'imposer une autre politique éducative, sociale, remettant la Fonction Publique au cœur de l'action de l'État.

■ Roland Hubert

Second degré

Un second degré à qui l'on donne les moyens de faire entrer tous les jeunes d'une génération dans les apprentissages et la possibilité de traiter les difficultés scolaires sans redéploiement ou diminution du temps consacré aux savoirs, sans se résigner à la constitution de ghettos scolaires, sans imposer toujours plus de travail, de réunions, de tâches nouvelles aux enseignants.

Fonction publique

Une fonction publique confortée dans ses missions, garantissant les statuts de ses personnels revalorisés dans leur conditions d'exercice et leurs rémunérations, jouant son rôle irremplaçable dans l'égalité d'accès à la citoyenneté, la formation, la qualification et l'emploi.

Collège

Un collège qui sait prendre la diversité culturelle, sociale, pour mieux amener tous les jeunes à une culture commune partagée, ouverte, qui leur permette de vivre ensemble et de construire un avenir commun, d'anticiper les mutations d'une société travaillée par des évolutions technologiques rapides et profondes et des interrogations sur son histoire et son organisation.

Lycée

Un lycée général, technologique et professionnel conçu pour permettre l'accès de l'ensemble d'une génération au baccalauréat, préservant la diversification et l'équilibre des voies de formation, dotant les jeunes d'une formation initiale de qualité, les accompagnant vers la poursuite d'études, sans laisser les usages sociaux décider de la hiérarchie entre les savoirs, les voies et les séries. Pour cela, réformer le lycée est nécessaire, notamment pour actualiser la formation technologique (STI etc.), améliorer les conditions de travail et d'étude de la voie générale, mais aussi mettre en place des contenus et des pratiques qui permettent la réussite des élèves des milieux « non initiés ».

Métier

Des métiers respectés dans leur identité et leurs qualifications, complémentaires dans les regards croisés sur les élèves, une formation initiale et continue de qualité pour tous, des personnels titulaires en nombre suffisant dans tous les établissements.

IL FAUT DU

snes

PETITES ANNONCES

Tarifs : 1 ligne = 10 € pour les adhérents ou abonnés à L'US • 1 ligne = 15 € pour les autres annonceurs
• 1 espace entre chaque mot compte pour un caractère • Chaque ligne comprend 28 à 30 signes et intervalles

SNES-PETITES ANNONCES, 46, av. d'Ivry, 75647 Paris Cedex 13. Tél. 01 40 63 27 10

LOCATIONS

Guadeloupe, studio F3 : 2/6 pers., 300-600 €/sem. ds villa meubl., clim., pisc., vue mer, près plage, transp., marche, tennis. Tél. 05 90 85 14 66, dlracine@aol.com, www.http.mysite.verizon.net/chateauthierry/guadeloupe.

Loc. vacances Méditerranée COTE D'AZUR / HYÈRES Studios et appt 2 à 9 pers. climatisé, cuisine équipée, lave-vaisselle et linge, TV. Tél. 04 94 58 01 09 Fax : 04 94 58 09 37 www.vac-med.fr

Parc nat. Ht Jura, coll. loue été-hiver chalet ind.tt cft, pied ski fond/alpin. Tél. 01 64 25 54 60.

(74) Samoëns, séj. ski, duplex bien situé, 4/6 pers. Tél. 04 77 95 81 34.

Portugal, Ericeira, bord de mer, côte Lisbonne, loue maison port typique de pêcheurs. Tél. 05 53 40 92 00, ericeirafd@hotmail.com

Serre-Chev., stud 4 p., vac. fév. 360 €/sem. Tél. 01 45 47 88 29.

Espagne, Andalousie, loue appt tt confort 4/6 p., pisc., clim., ds pt village bord de mer, 250 € à 600 € la sem. Tél. 01 30 82 24 19.

Les Saisies (73), loue duplex 6 pers., pied pistes. Tél. 04 79 37 03 21.

Luberon, Bonnieux, coll. loue maison sommet village, 4 pers., confort, calme, vue, terrasse, cour, cheminée, bois gratuit, à partir de 200 €/sem. Tél. 04 90 75 80 76.

Les 2-Alpes, T2 30 m², tt confort, 4/5 personnes, balcon, pied pistes, ttes saisons. Tél. 04 78 73 24 30 / 06 13 48 22 63.

Toscane Sud, part. loue 5 logem. ds ferme, calme, cft, piscine, bas prix, villes d'art, 2/4-6 pers. : www.casesantanna.com

(94) St-Maur, col. loue F1 dans pavillon, 25 min de l'Opéra de Paris en RER, 45 €/j., 280 €/sem. camille.chen@sfr.fr

Loue Val-d'Isère centre, appt 40 m², calme, balcon, garage. Tél. 06 80 63 08 68.

Fête du citron de Menton, Open Monte-Carlo, gd prix Monaco etc., loue appt 4 p. tél. 06 32 13 92 04.

Val-Morel, appt ou studio à prix cassés. Tél. 06 80 03 01 67.

Alpe-d'Huez, T2, 5 pers., près pistes, sud, calme. Tél. 06 83 29 89 70.

Paris 20°, loue 2 pièces refait. Message au 01 34 15 95 45.

Courchevel, centre station, T2, 4/6 personnes. Tél. 02 47 53 15 74.

Toulon, loue appart. 3 p., 6 pers. 350 €/sem. Tél. 01 46 07 02 94.

2-Alpes, loc. studio 4 pers., exp. S, parking. Tél. 06 70 77 37 00.

(66) Pyrénées, loc. chalet 6 pers. pied pistes. Tél. 06 70 77 37 00.

Toscane, maison. Tél. 02 33 28 60 97.

Rome, appart. Tél. 02 33 28 60 97.

(04) Ski Pra-Loup, près Barcelonnette, col. loue duplex 6 pers. tt conf., TV, vac., hors-vac., week-ends, prix selon saison. Tél. 04 94 24 33 46 (soir).

Budapest, bel appt F2, 43 m², 2 pces tt cft, mblé entièrement neuf, cuis. tt eq. Au ctre de Budapest (50 m de Váci Utca et Danube). 70 €/j. Tél. 06 43 60 95 52.

IMMOBILIER

Finistère, vds beau terrain constructible 2 385 m², proche Pte du Van, plages à 2 km. 40 000 € net vendeur. Tél. 06 75 68 18 07.

DIVERS

300 pianos de concert et d'étude en exposition à partir de 1 000 €. Occasion, neufs, prix importateur... livr. et SAV dans toute la France, Bechstein, Baldwin... Ets BION, 60510 Therdonne (5 km de Beauvais). Tél. 03 44 07 70 12, ouvert 7/7 sur RDV, www.300pianos.fr

Assoc. marseillaise recherche enseignants bénévoles, retraités ou actifs, pour soutien scolaire individuel d'enfants placés en maison d'accueil. Tél. 06 86 49 43 21 / 06 08 49 99 11.

LOISIRS

Réduc'SNES et l'association Chicokids proposent 3 circuits touristiques de 10-12 jours en avril 2010 en Syrie, sur la route de la Soie en Ouzbékistan, et en Libye. 2 circuits de 3 semaines au Mexique en juillet et au Viet-Nam en août. Pour de plus amples informations contactez l'association au 06 09 27 04 31 / 05 56 85 62 70 ou chicokids@gmail.com

Publicité

INVITATION AUX AVANT-PREMIERES RÉSERVÉES AUX ENSEIGNANTS ET AUX DOCUMENTALISTES

Gaumont et Légende présentent

JEAN RENO - MELANIE LAURENT - GAD ELMALEH - RAPHAËLLE AGOGUÉ - SYLVIE TESTUD

La Rafle

Un film de ROSELYNE BOSCH



2009 - Roselyne Bosch, ancienne journaliste d'investigation, réalise un film sur la Rafle du Vel d'Hiv. Du point de vue de Joseph Weismann, qui avait dix ans à l'époque. Tous les personnages du film ont existé. Tous les événements ont bien eu lieu. Avec la participation et le soutien de Serge Klarsfeld."

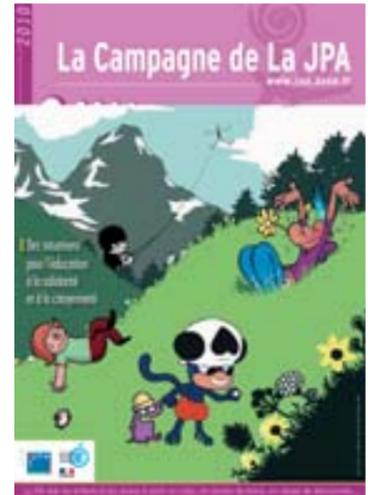
DIMANCHE 31 JANVIER

Des projections gratuites auront lieu dans 25 académies. A l'issue de ces projections, Joseph Weismann, le protagoniste principal du film et survivant de la Rafle du Vel d'hiv, interviendra en visioconférence.*

Inscriptions aux avant-premières et dossier d'accompagnement sur www.larafle-lefilm.com/enseignants

Nous vous remercions par avance de votre collaboration à la bonne diffusion de cette invitation au sein de votre établissement.

* Liste des salles de cinéma équipées en visioconférence à consulter sur le site internet. Pour tout renseignement, vous pouvez écrire à larafle@parenthesecinema.com



Publicités

www.ecotours.fr
Voyages équitables et solidaires
Amérique Latine
Europe
recevoir la brochure
01 39 61 23 00
contact@ecotours.fr

Athéna
La passion des voyages culturels
L'Association Athéna, spécialiste des voyages éducatifs dans le bassin méditerranéen.
Retrouvez tous nos voyages sur www.athenavoyages.com
Parc Inopoli : 204, route de Vourles 69230 Saint-Genis-Laval
Tél. : 04 78 16 04 50 | Fax : 04 78 16 04 43
educatif@athenavoyages.com

